

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 juin 2018**

Objet : Plan de financement pour de nouvelles opérations inscrites dans le cadre du SDAN pilote – Axe 2 bis

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt juin 2018, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 38

Présents : 34 (dont 7 procurations) - 144 voix

Votants : 34 Pour (144 voix)

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président) – 6 voix
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) – 15 voix
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP – procuration donnée à Mr Jérémie Sauty) – 6 voix
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP) – 6 voix
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP) – 6 voix
Mr Nady BOUALI – 1 voix
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON – (procuration donnée à Mr Alain Lagarde) - 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD – 2 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – 1 voix
Mr Francis DUBOIS – 1 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mme Michèle GUILLOU – 2 voix – suppléante de Jenty)
Mr Mathieu HAZOUARD (procuration donnée à Mr Gérard Vandenbroucke) – 15 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS (procuration donnée à Mr Yves Raymond) – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – 1 voix (suppléant de Mr Faucher)
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE (procuration donnée à Mr Jean-Marie Bost) – 15 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix
Mr Jérémie SAUTY – 6 voix – suppléant de Mr Gaillard
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mr Pierre Desarmenien) - 6 voix
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente Département Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président CC Haute Corrèze Communauté
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente CC Vézère Monédières Millesource
Conseiller régional Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Président Département Creuse
Présidente Département Creuse
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère départementale Département Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant)
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant)
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant)
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant)

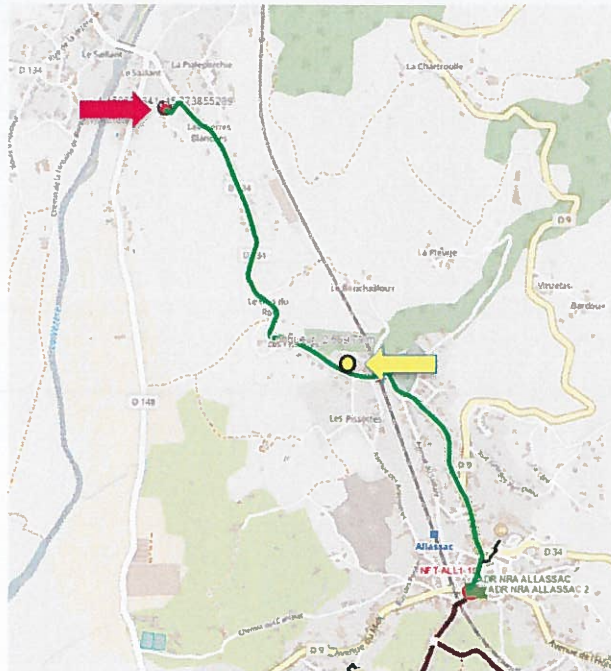
Président de la CC Creuse Sud-Ouest
Président de la CC Briance Combadre
Président de la CC Creuse Grand Sud
Conseillère Communautaire CC Portes Vassivière

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Agglomération de Brive

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique des entreprises « La cave des coteaux de la Vézère » et « Mazière », situées sur la commune d'Allasac en Corrèze. La commune se trouve en zone AMII, mais les entreprises concernées ne seront pas impactées par le déploiement du FTTH Orange avant 2020.

Comme indiqué ci-dessous, le tracé optique de ces raccordements est commun depuis le point de présence fibre du réseau Dorsal le plus proche.



Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.
Le coût de ces raccordements est estimé à 31 000 € HT ; Axione Limousin participe à hauteur de 3 600 € HT (2 fois 1800 € HT). Le reste à charge public s'établit donc à 27 400 € HT.
Le plan de financement suivant vous est proposé :

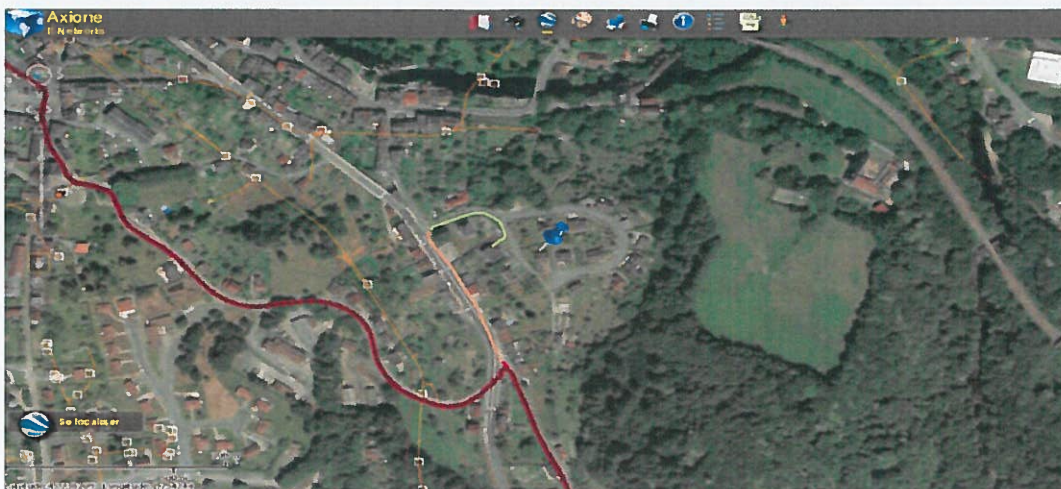
NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	12 550 € HT	45,80%
DEPARTEMENT CORREZE	7425 € HT	27,10%
CABB	7425 € HT	27,10%
TOTAL	27 400 € HT	100%

Communauté de Communes PORTES de VASSIVIERE (87)

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de la Maison de Santé située commune de Eymoutiers.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût estimatif est de 7 000 € HT. Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote – Axione Limousin participe à hauteur de 1800 € HT. Le reste à charge public s'établit donc à 5 200 € HT.



Le plan de financement suivant vous est proposé :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	2 382 € HT	45,80%
DEPARTEMENT HAUTE-VIENNE	1 127 € HT	21,68%
Communauté de Communes Portes de Vassivière	1 691 € HT	32,52%
TOTAL	5 200 € HT	100%

Communauté de Communes de NOBLAT

La Communauté de Communes de Noblat a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité du raccordement en fibre optique d'un tiers-lieu situé 3 place Gay Lussac à Saint-Léonard de Noblat.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à 6 200 € HT.

Axione Limousin participe à hauteur de 1800 HT. Le propriétaire du tiers lieu participe à hauteur de 1000 € HT. Le reste à charge public s'établit donc à 3 400 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	1 557 € HT	45,8 %
DEPARTEMENT HAUTE-VIENNE	737 € HT	21,68 %
CC NOBLAT	1 106 € HT	32,52 %
TOTAL	3 400 €	100%

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

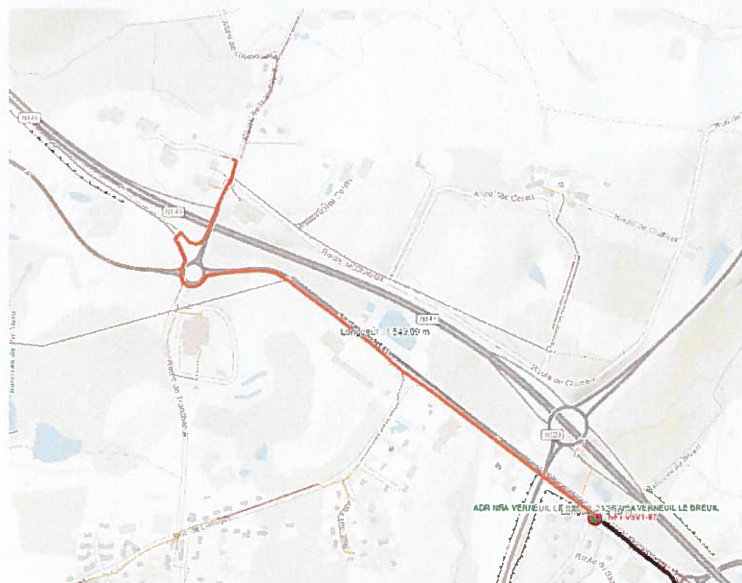
1 - La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité du raccordement en fibre optique de l'entreprise Groupe Altitude située sur la commune de Verneuil sur Vienne.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à 22 000 € HT.

Axione Limousin participe à hauteur de 1800 € HT. L'entreprise participe à hauteur de 3000 € HT. Le reste à charge public s'établit donc à 17 200 € HT.

Il est à noter que cet estimatif s'entend sous réserve de disponibilité de fourreaux dans la zone d'activité hébergeant l'entreprise.



Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	7878 € HT	45,8 %
CALM	9 322 € HT	54,2 %
TOTAL	17 200 €	100%

2 - La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité du raccordement en fibre optique du Parc du Reynou situé sur la commune du Vigen.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à 36 000 € HT. Axione Limousin participe à hauteur de 3 300 € HT. L'entreprise participe à hauteur de 3 000 € HT. Le reste à charge public s'établit donc à 29 700 € HT.

h



Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	13 603 € HT	45,8 %
CALM	16 097 € HT	54,2 %
TOTAL	29 700 €	100%

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical, décident à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en œuvre des nouvelles opérations sus-présentées ;
- d'accepter le plan de financement de ces opérations tel que détaillé ci-dessus,
- de donner une autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,
- de donner une autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces opérations.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

